

# **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2016**

Le conseil municipal, dûment convoqué le 24 juin 2016, s'est réuni à la salle associative, sous la présidence de Dominique PETRONE, Maire.

Etaients présents : Murielle BARBECOT – Thierry DUSSAUGE – Sylvie PEGOURIE – Marie-Jeanne LIATOUT – Patricia ALLOUCHE – Jean-Marie MANGEOT – Elisabeth MAQUET – Patrice LAPIERRE – Christian MARCUCCILLI – Jacky NOUET.

Absents : Noberto DIAS – Laurent DUTKIEWICZ – Michèle PAEMALAERE.

Excusé : Martial FAILLET (pouvoir Jean-Marie MANGEOT).

Secrétaire de séance : Sylvie PEGOURIE.

Le compte-rendu de la séance du 5 juillet est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour ajouter un point à l'ordre du jour :

- DUP – réponses de la Commune aux observations du public lors des enquêtes publiques et parcellaires.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

Deux membres du bureau de l'Association Périscolaire de Saint Marcel (APSM) sont venus nous présenter les problèmes rencontrés pour la gestion du personnel de l'association. Monsieur le Maire rappelle qu'il considère cette association comme d'utilité publique. Il met en avant le soutien de la commune dans l'activité de l'APSM, en cas de soucis notamment financiers.

Pour information, 40 enfants bénéficient de l'accueil périscolaire (environ 35 familles). Nécessité pour l'année 2016-2017 d'allonger le temps d'accueil matin et soir (7h00 et 18h30).

### **PARTENARIAT AVEC LA SPA POUR LA STERILISATION DES CHATS**

Devant les nuisances engendrées par la recrudescence de chats errants sur la commune, la mairie envisage de signer avec la SPA une convention qui permettra la mise en place d'une campagne de stérilisation de ceux-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix POUR, 1 ABSTENTION, et 2 CONTRE (dont Jean-Marie MANGEOT qui veut approfondir le sujet), accepte ce partenariat.

### **RAPPORT DU SERVICE A L'ASSAINISSEMENT 2015**

Monsieur le maire fait lecture des points importants de ce rapport annuel sur le service de l'assainissement de l'exercice 2015 (réseau à 90 % séparatif).

Le rapport est approuvé par 10 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (dont Jean-Marie MANGEOT).

Le rapport du délégataire est également présenté. Il est consultable en mairie.

### **REDEVANCE PROVISOIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC LORS DES TRAVAUX DE GRDF**

Concerne la distribution et le transport de gaz (décret 2015).

Redevance : 0,35 € par ml de canalisation (chantier).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la redevance au taux de 0,35 € ml.

### **FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES**

La nouvelle appellation de la fusion des trois communautés de communes CHALARONNE CENTRE/CENTRE DOMBES et CANTON DE CHALAMONT est : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES.

Concernant la localisation du futur siège le conseil municipal de Saint Marcel propose que celui-ci soit à Villars les Dombes, commune qui se situe au centre des 3 communautés de communes fusionnées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 10 voix POUR, et 2 CONTRE (dont Jean-Marie MANGEOT) la fusion et la localisation du siège à Villars les Dombes.

### **TAXE DE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 07 juin 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 9 voix POUR, et 3 CONTRE (dont Jean-Marie MANGEOT) le nouveau taux.

PAC pour les constructions nouvelles :

- Participation pour les logements individuels neufs : 3 000 €
- Participation pour les logements collectifs neufs : taux de base : 3 000 €
- Pas de modification pour le raccordement des constructions existantes. Le montant est maintenu à 1500€.

### **DEMANDE DE SUBVENTION – RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LA RENOVATION DE L'ECOLE**

Cette demande est faite auprès du Sénateur, Monsieur Rachel MAZUIR, au titre des crédits de sa réserve parlementaire. Total des travaux estimés 320 000 € HT, soit 384 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité sollicite l'aide du Sénateur Rachel MAZUIR, au titre de sa réserve parlementaire pour 15 000€, pour la réalisation de cette opération.

### **MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE**

La commune reprend la gestion du restaurant scolaire. Le contrat avec le fournisseur (Restauration pour Collectivités) RPC est reconduit à savoir :

- Fourniture d'environ 9800 repas par an livrés à la cantine,
- Fourniture de deux plats bio par mois,
- Le prix des repas est garanti bloqué pendant toute la durée d'exécution du contrat,
- La durée d'exécution de contrat est d'une année scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le marché pour la restauration scolaire.

### **REPONSE AUX QUESTIONS SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE CONCERNANT LE CIMETIERE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les réponses de la commune aux observations du public suite au procès-verbal établi le 23 juin 2016 par le commissaire enquêteur en charge des enquêtes publiques et parcellaires.

A l'unanimité le conseil approuve la réponse aux questions à la suite des enquêtes.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Forum des associations : il aura lieu le samedi 3 septembre 2016. Une nouvelle association sera présente : SAINT MARCEL EN DANSES.
- Parking de la gare : en attente de la réponse pour la subvention départementale. Les travaux pourraient commencer dès fin 2016 / début 2017.
- Une famille de SAINT MARCEL demande une aide pour financer la scolarité de son fils en sport-études au lycée. Le conseil municipal se prononce contre à l'unanimité.
- Lecture d'un courrier adressé par Monsieur CHAIZE, sénateur de l'Ain et maire de Vonnas qui propose de subventionner un projet communal en 2017.
- Extinction de l'éclairage le 8 octobre 2016 : opération nationale « Le jour de la Nuit ». Le conseil municipal approuve par 8 voix POUR et 4 CONTRE l'extinction de l'éclairage à partir de 20h00 le 8 octobre 2016.
- Concert GRATUIT « Cuivres en Dombes » à Saint Marcel le 30 juillet à 17h00.
- Problème informatique à la mairie : besoin d'un nouveau serveur.
- Des étiquettes vont être apposées sur les bornes incendie, car c'est un délit de les utiliser en dehors des services autorisés.
- Point avancée des travaux mairie.
- Des personnes auraient remarqué la présence de revendeurs de drogue sur la commune. Par précaution, la gendarmerie sera alertée.
- De plus en plus de déjections canines sur la commune : cela devient insupportable.

La séance est levée à 0h15.